L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, *et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.*

No. 95. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI, 1 FEVRIER 1828. **Vol. I.**

Conditions—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à forfait : les prix varient de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Moïse Guirandond.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Théogène Le Blanc.

A Donaldson, chez P. Baze, instituteur.

A Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au Juge Bryant.

Etats-Unis.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf JOHN LINTON, capitaine [illegible], est prêt maintenant pour prendre [illegible], et en sortira sans faute dans [illegible] d'octobre immédiatement. Pour les [illegible], s'adresser à

W. des. G. H. RUSSELL & RAMSTOW.

POUR NEW-YORK.

Le navire [illegible] et chevillé en cuivre [illegible] capitaine Thing, maîtrise [illegible] de 300 tx, pourvu [illegible] partira incessamment. S'adresser à [illegible] GLOSSEN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire [illegible] veiller, doublé et chevillé [illegible] ROOK, capitaine Samuel [illegible] de 11 allège capacité [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à Wm. C. [illegible] No. 22 rue du Canal.

POUR PHILADELPHIE.

Le [illegible] WILCOCK, capitaine [illegible] Barlow, sera prêt à recevoir [illegible] chargement sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire [illegible]RITTY, capitaine Kitson, [illegible] maintenant chargé au haut de la rivière pour retour pour premier dit navire [illegible] Pour les conditions [illegible] JOHN P. PAYSON.

[illegible].

POUR NEW-YORK.

Le jolibrick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de la ville pour remplir [illegible] pour le reste, s'adresser à

J. W. SACHARIE & Co.

POUR NEW YORK.

Le [illegible] première classe PERUVIAN, [illegible]chevillé en cuivre, capitaine [illegible] partira incessamment. Pour fret ou [illegible] s'adresser à [illegible] Pigeon-Vie, la rue St. [illegible]

[illegible]288, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON.

Le navire FRANKLIN, doublé et che[illegible], capitaine Simmons, ayant [illegible] chargement engagé et partie [illegible] pour passage, s'adresser à

PEYTON & AVERY.

No. 60 rue [illegible].

POUR NEW-YORK,

Ligne de paquebots pour [illegible] Le navire [illegible] Hope, du 5 et 20 [illegible] prochain.

[illegible] RATON 1 cap Rathbone.

[illegible] THOMA, capt Marshall.

[illegible]

Le navire [illegible]ANA, capt. Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans [illegible] ces navires.

Le jour de leur départ de New-York, est [illegible] le 15 de chaque mois.

Foster & Hutton.

Afrique.

POUR VERA-CRUZ.

Le beau brick ASPASIA, capitaine [illegible], pouvant partir de suite a il se portera [illegible] de passagers. L'Aspasia est un [illegible] première classe, doublé et chevillé en cuivre, ayant des bons emménagemens. Ne prenant pesanteur du fret, mais ne sera pas retenu pour cet effet. S'adresser au capitaine Mahieu à bord, vis-à-vis la maison blanche, ou à

SAML. P. HOFFMAN & Co.

19 décembre.

SUCRE A VENDRE.—92 boucauds Sucre 1ère. qualité. S'adresser à

P. V. BARBET,

28 déc. No. 37, rue St. Louis

Europe.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais [illegible] première classe MARY [illegible]RADE, capt[illegible] colin, ayant les deux tiers de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, [illegible] passage, s'adresser à bord ou à

17 déc. CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

POUR LIVERPOOL et le HAVRE.

Le beau navire fin voilier MERMAID, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt à prendre un chargement pour un des dits ports. S'adresser au capt. à bord ou à

17 déc. JULES LE BLANC. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Ce navire solide et fin voilier EDWARD DOWNES, capitaine Purdy, sera prêt à prendre charge sous peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord du à

17 Décembre. JOHN HAGAN & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. L. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira, si le tems le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 120 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un part des Assurances)

Le bon brick la CATHERINE [illegible] Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complettement réparé à neuf à Hambourg, en septembre dernier, il est doublé à neuf et chevillé et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & REMMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE,

Plaquemine & les lieux intermédiaires.

Le beau [illegible] COURTLAND, [illegible] supérieure, [illegible] Réguliers, [illegible] les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Ayant très bons arrangemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

19 déc. JAMES ARNOT.

POUR BAYOU SARAH, POINTE-COUPEE,

Et toutes les places intermédiaires.

Le bateau à vapeur [illegible] REINER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nlle. Orléans pour les lieux ci-dessus, ce partira tous les Mercredis à 10 heures du matin et des Bayous Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

[illegible]. [illegible].

POUR NATCHEZ.

Et tous les lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira régulièrement tous les Let. 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du [illegible] tous les mardis et vendredis à [illegible] pour les passagers à bord de la goberre qui descendra le soir pour le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à

17 dec H. HUNT, Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sarah pour les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser au capit. ou à

John Hagan & Co.

[illegible] rue du Canal

POUR LE BAYOU SARAH,

Lawrence-Ville, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

Le bateau-à-vapeur, à simple [illegible], FLORIDA, capt. [illegible] part d'ici tous les [illegible] deux heures du matin, [illegible] touchant tous les [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

1 sept *Joseph T. Beaulac.*

PAROISSE DE JEFFERSON.

COUR DES PREUVES.—Le Jeudi 17 Janvier prochain seront exposés en vente à la maison de cour de la paroisse de Jefferson, à midi précis, les esclaves ci-dessous appartenant à la propriété de feu Sophie Imard, f. d. e. l., femme de François Dauphin, h. d. e. l.—Jacob, nègre d'environ 50 ans, charpentier passable-etonneur. Cécile, négresse d'environ 26 ans, avec ses deux enfans. Félicité âgée de six ans, et Elisa enfant de huit mois. Eadite Cécile est assez bonne blanchisseuse.

Conditions de la vente :—Un et deux ans de crédit à partir du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Paroisse Jefferson, 17 Décembre 1827

18 déc J. M. HARANG, Juge.

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti. 3 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MR. REMOU, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Fumigatoires* de la rue St.-Anne, N°. 108, dans la rue du Quartier, N°. 156, au coin de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Fortunato.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émolientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales, les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Remou a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Bien d'autres changemens, la boîte fumigatoire pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation de nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hopital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, la rend parfaitement saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains, $ 16 "

" ..... 6 " 9 "

" ..... 1 " 1 50

Le bain isolé d'un nègre dans l'hopital est ..... 1 "

Mr. Remou prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus [illegible].

Dans les dernières années de pratique médicale à Paris, le Dr. Remou, lié d'[illegible] intimement avec le Dr. Bisson, inventeur du pansement le plus efficace pour la guérison des ulcères d'artère, [illegible] employés pour leur traitement. Il possède [illegible] la plus complette des [illegible] haut dépositaire. Il a [illegible] pour d'[illegible] pour [illegible] affreuses de cette [illegible]. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de ce mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

30 barils farine de blé Saranac, fraîche

20 frêquins beurre

20 barils cidre de New-Ark

50 barils farine fraîche

5 pipes eau-de-vie de France

Une caisse violons

Un assortiment de pierres à meules.

21 déc *Russell & Barstow.*

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

500 BOUCAUTS de sucre, prêtes à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 dec. *G. Legendre.*

EN débarquement du brick Comodore Preble, et de la goëlette Haïtienne Isabelle venant Port-au-Prince.— barils de GINGEMBRE, sacs de CASSE à vendre par

LEGRIEL & HENRY,

13 déc. Rue Dauphine N.°

A VENDRE.

Une superbe propriétée, situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Lafayette, dans la rue Jefferson, consistant en deux terrains, sur lesquels il y a une écurie de 96 pieds de long sur sol, planché haut et bas, une boulangerie, une maison de maître, puits, poulailler &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont 12 d'entourés; pour les conditions, s'adresser à

24 déc. URBAIN PLAUCHE'.

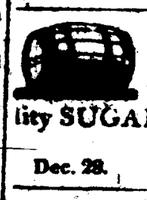

FOR SALE,

By the Subscriber, NINETY TWO Hhds. first quality SUGAR.

P. V. BARBET,

Dec. 28. No. 37 St. Louis Street.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné:

Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Miotos.*

BRANDY, CLARET, &c.—Cognac and Champaigne, Brandy; 370 casks Medoc and Bordeaux Claret; different qualities; 25 half dito dito dito dito; 1650 cases dito dito dito, dito; 65 half casks Barsac Wine; 120 boxes dito dito dito; 25 hampers Champaigne Wine; Corks, Annis-seed, Vinegar, &c. imported direct and entitled to debenture.

P. E. SORBE,

jan 12 118 Royal-st.

FOR SALE, a quantity of superfine Irish potatoes, 10 tons Queenstown slates, 16 tons Counsa and Dutchess slates, received by the Bolivar, from Belfast; apply to

dec 19 CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CARROSSIER ; il demeure rue Royale, No. 280, entre les rues du Maine, et St. Philippe, ayant un très-bon ouvrier pour toutes les parties en bois, il entreprendra des réparations de tout genre.

13 Jan R. A. COOKE.

GOLD.

TURRETT Sovereigns, English ; twenty-five Guineas, French ; Spanish and Mexico Doubloons ; New-York Bank Notes, for sale at MALCOLM'S *Lottery and Exchange Office,* No. 85, Chartres Street.

N. B.—Schemes and drawings of all Foreign Lotteries can be examined gratis as above. Foreign Prizes will be taken for Tickets in the Catholic Church or Public School Lotteries, to be drawn on the FIFTH and NINTH of next month.

Dec. 17.

MARCHANDISES SECHES—Les soussignés ont reçu par les navires Tennessee, John & Elizabeth et John Linton, 300 ballots de Marchandises sèches tels que :

6-4, 10-4 et 11-4 [illegible] de laine,

Toile à drap et [illegible],

Toile d'Irlande de différentes [illegible],

Satinet et bombazet,

[illegible] de Naples uni et brodé,

[illegible] de Florence et [illegible],

[illegible] de soie verte, bleu et [illegible],

Crespe de Canton et [illegible],

Gallons de Suisse et [illegible],

Rhasels de [illegible],

Rhasels de [illegible],

Voiles de [illegible],

Mouchoirs [illegible],

Soie noire [illegible],

Lacets [illegible],

Flanelle, et [illegible],

Parapluies et [illegible],

Gants de toute espèce,

Soie tissue à Florès,

Tablettes pour femmes [illegible] et enfans,

Rouges, et un assortiment complet d'autres marchandises, à vendre à des conditions raisonnables.

B. MORANGE et fils.

CONFITURES, &c.—4 pipes de confitures en boites communes et dorées ; 4 do. rancid blanc ; à vendre par

Dec 18. A. BODGE, Jr.

SUCRE EN PAIN.—Le soussigné tient constamment en entrepôt du sucre en pain et en poudre raffiné ; aussi sucre candi blanc et brun en boîtes.

Dec 18. Ar BODGE, Jr.

EN débarquement du brick Wm. Hamland, 50 billes de vieux cuivre, numéros assortis, à vendre par

18 Dec. J. H. FIELD. 22 rue de la Douane.

MELASSE.—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre 50 barils de Melasse.

, 18 Dec, TANEY & DUPLESSIS. 36 rue de la Levée.

ON pourrait avoir quelques tonneaux de fret en s'adressant a W. W. CALDWELL.

18 decembre.

CRAIE.—40 tonneaux de Craie, débarquant du navire Eliza Grant et a vendre par

18 dec. MARTINSTEIN & HALL.

CIDRE de New-Jersey.—50 barils de Cidre, venant d'arriver et a vendre par

18 dec. J. SQUIER & Co.

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barillets verdegris, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'ardoises de Queen Ton, 18 do. do. dites Comtesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A VENDRE par Peter H. Clamageran, et importées par les derniers arrivages de Bordeaux, vin blanc de Grave en ½ barriques et de très bonne qualité. Vin en caisses Gruaud Larose très vieux et de qualité très supérieure. Idem idem de Chateau Lafitte, Id. id. de St. Julien. 18 déc

TABAC &c.—En débarquement du brick Charlotte :

25 barils Tabac de Virginie,

25 boites do. do.

260 caisses savon,

5 boucauds Rum quatrième preuve,

40 caisses cardes à coton et à laine de Whittemore, numéros assortis ; 25 ballots brodequins et souliers, à vendre par N. MERRITT.

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février, à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçues dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. PARVOST, Caissier.

14 janv.

LOTERIE

De l'Eglise Catholique

DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

TROISIEME CLASSE.

AUTORISÉE PAR L'ETAT DE LA LOUISIANE, *au profit de l'Eglise Catholique de Saint-Augustin.*

Le Tirage aura positivement lieu le

16 Fevrier 1828.

A LA NOUVELLE ORLEANS.

PROSPECTUS.

1	prix de	$ 6,000	est	$ 6,000
1	"	4,000	"	4,000
1	"	3,000	"	3,000
1	"	2,500	"	2,500
1	"	2,100	"	2,100
1	"	2,000	"	2,000
6	"	500	"	3,000
12	"	300	"	3,600
156	"	60	"	9,360
780	"	8	"	6,240
[illegible]	"	4	"	31,200

8,760 prix montant à $79,000

Pour déterminer les prix, 30 numéros, depuis un jusqu'à trente inclusivement, seront placés dans une urne, le jour du tirage, et l'on en tirera [illegible] numéros sortis, [illegible] 30e. numéros tirés, [illegible] ont été tirés, [illegible]

Et les cinq autres billets [illegible] dernier numéro sortant, dans l'ordre inverse, [illegible] droit à chacun [illegible] sont, comme suit :

No.	1	2	et	3 à . . . .
"	2	1	et	3 à . . . .
"	3	2	et	1 à . . . .
"	3	1	et	2 à . . . .
"	3	2	et	1 à . . . .

Les 6 autres billets qui auront 3 des numéros sortis, savoir : les 2e., 3e., et 4e., dans quelqu'ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à . . . 800

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à 8

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à 4

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un autre prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Prix des Billets ;

BILLETS, $4—DEMIS, 2—QUARTS 1.

J. F. RIBETTY, COMMISSAIRE.

L. POTTIER, ADMINISTRATEUR.

Tous les ordres devront être francs de port et seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. F. RIBETTY, rue de Chartres, N°. 134. 17 janv.—1 m.

FRUITS FRAIS—30 caisses Prunes, 50 pailles de Figues 10 bls. Noix du Brésil. Reçus par le navir Wm Tell, et à vendre par J. P. PAYSON.

4 décembre

EN débarquement des navires Rome et James Greig, de Liverpool, et à vendre par les soussignés :

Toile à chemises de 4-4,

Robes de soie avec bordures collantes,

Velour superfin bleu et noir,

Mouchoirs rouge bleu,

Mouchoirs Madras,

Mousseline de 4-4 et 6-4,

Indiennes et mousseline rayée,

Courtepointes, etc. Les marchandises [illegible] ont droit de debenture.

KENNEDY & DUCHAMP.

15 dc

A VENDRE.

DEUX cents rames tant papier ecolier et aux armes que papier à lettres, fabrique de France, et sans coton, à la librairie de Ch. Jourdan & co. auxquels il reste encore 25 barriques de très bon vin rouge pur de Bordeaux à $34.

20 déc. CH. JOURDAN

EN débarquement du sloop Juliet, venant de St. Yago, 200 Surons TABAC, de première qualité, à vendre par

JEAN GOULE'.

4 oc. *No. 5, Rue Toulouse*

Esclave en maronnage.

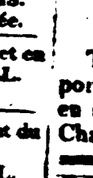

Une récompense de $25 est offerte à celui qui arrêtera la négresse NANCY, absente depuis 15 jours, habituée à vendre des gâteaux ; elle a la peau très-noire, de gros seins, le regard craintif, et était vetue d'une robe de cotonnade bleue à carreaux, elle se tient habituellement à la pointe du côté de M. Jn. Mornay. On offre également 25 piastres à celui qui pourra découvrir l'individu qui lui donne asile.

A. LACOUTURE,

4 janvier rue de Chartres N°.

RUSSIE ECRUE.—30 balles Russie écrue 4-4. en débarquement du brick Waltham à vendre par

12 Jan. C. B. JORDAN, Rue Gravier, N°. 44